

Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de M. Manuel Donzé
déposée le 13 juin 2017

« Les coûts de la réorganisation de directions en 2016 »

Rappel de l'interpellation

« En juin 2016, un nouveau collège de Conseillers municipaux prenait ses fonctions à Lausanne, suite à leur élection lors des dernières élections municipales.

En termes de services et entités administratives, nous avons assisté à un grand coup de sac. En effet, par exemple la Direction des travaux était scindée en plusieurs morceaux répartis dans différents directions.

A travers l'examen des comptes 2016 de la Ville de Lausanne, nous avons constaté que des charges importantes sont liées à ce coup de sac : des achats de mobiliers, des charges de déménagements, des frais informatiques, etc.

A travers cette interpellation, nous souhaitons que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle nous informer des coûts liés à cette réorganisation ?
- Peut-elle nous donner une comparaison en termes de coûts avec d'autres réorganisations dans le passé ? ».

Introduction

La Municipalité issue des élections de 2016 a décidé de procéder à un remaniement des directions, avec pour objectif un rééquilibrage des dossiers, ainsi qu'un renforcement des collaborations transversales et des délégations municipales. Ces décisions ont engendré une réorganisation qui a touché de nombreux secteurs de l'administration communale. Plusieurs services et entités ont changé de rattachement administratif. Ces modifications ont eu des conséquences directes sur l'organisation comptable et informatique, ainsi que sur le rattachement administratif de nombreux collaborateurs à mettre à jour par le service du personnel.

La nouvelle organisation de la Municipalité a également eu des conséquences sur la localisation physique de certaines entités. On peut mentionner : le Bureau du développement immobilier qui a fusionné avec le projet Métamorphose et a déménagé à l'Hôtel de Ville ou l'Unité du développement durable qui a quitté ses locaux des Escaliers-du-Marché pour rejoindre Port-Franc.

L'Hôtel de Ville a fait l'objet d'une réorganisation afin d'optimiser l'usage des locaux, avec notamment le déplacement du Service du personnel à la Louve, l'accueil de la Commission immobilière et du Bureau de développement & projet Métamorphose.

La scission de la Direction des travaux n'a toutefois pas été suivie de déménagement de personnel en dehors du projet Métamorphose (quatre personnes).

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle nous informer des coûts liés à cette réorganisation ?

A la fin de la législature précédente, la Municipalité avait déjà mené des réflexions afin de procéder à des déménagements destinés à réunir sur un seul site certains services présents sur plusieurs sites ou de doter certaines unités de davantage d'espace en raison du développement de leurs activités. La

réorganisation a accéléré l'organisation de certains travaux. Ensuite, certains collaborateurs de la Ville, touchés par le déménagement, ont occupé des espaces pendant des dizaines d'année. Au moment du déménagement, le Service du logement et des gérances a constaté les dégradations qualifiées d'usage courant, nécessitant de rafraîchir des parquets et des murs, travaux qui auraient été effectués de toute façon à relative brève échéance. S'est ajouté le fait que certains collaborateurs étaient au bénéfice de mobilier « ancien », à savoir des meubles en bois lourd, non modulables, non déplaçables et ne répondant plus aux standards actuels, notamment en lien avec les outils de travail informatiques. Des coûts ont ainsi été engagés pour meubler certains bureaux.

Au vu de ce qui précède, il est impossible d'isoler de manière précise les coûts découlant uniquement de la réorganisation. La Municipalité relève toutefois que sur les budgets 2016-2017, on peut considérer que des coûts d'entretien des biens immobiliers à hauteur de CHF 360'000.- découlent de la réorganisation, ce qui représente 2.36% du budget du Service du logement et des gérances pour cette rubrique du budget.

Question 2 : Peut-elle nous donner une comparaison en termes de coûts avec d'autres réorganisations dans le passé ?

La structure organisationnelle de l'administration de la Ville de Lausanne est relativement flexible et il est arrivé qu'elle soit modifiée au cours des dernières législatures mais jamais dans une mesure telle que la réorganisation de 2016. Celle-ci a été intégralement financée par l'intermédiaire du budget disponible et par des crédits supplémentaires compensés et présentés à la Commission permanente des finances qui les a tous adoptés.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 21 décembre 2017.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

